



Offre d'emploi

Chargé.e de mission Paysage

Après près de 10 ans de procédure, le décret de classement du Parc Corbières-Fenouillèdes est sorti en septembre 2021, classant ainsi le territoire pendant 15 ans en Parc Naturel Régional, le 58ème au niveau national et le 8ème d'Occitanie.

Le syndicat mixte de gestion et d'aménagement du Parc naturel Régional Corbières-Fenouillèdes (dont les membres sont la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée et les Départements de l'Aude et des Pyrénées Orientales, les EPCI et communes) porte la mise en œuvre de la Charte, contrat qui concrétise le projet de protection et de développement durable.

La Charte du Parc, fixe parmi ses grands défis celui de "Comprendre, préserver et valoriser la qualité des paysages naturels, agricoles, forestiers". Ce territoire méditerranéen et montagnard, riche d'un patrimoine naturel, paysager et culturel remarquable, est confronté à des enjeux majeurs d'adaptation au changement climatique. Dans ce cadre, le Parc porte notamment la réalisation d'un Plan paysage pour définir des objectifs de qualité paysagère et les traduire en actions concrètes.

Le Parc souhaite ainsi renforcer ses capacités à intervenir sur le paysage, en lien étroit avec la chargée de mission Urbanisme : conseil, médiation, animation, accompagnement et inclusion du paysage dans les projets d'aménagement (urbanisme, énergies renouvelables, etc.).

Missions

Placé(e) sous l'autorité du Directeur adjoint et au sein du pôle « Aménagement Durable », le ou la chargé(e) de mission met en œuvre la charte du Parc, en lien avec les principaux partenaires (CAUE, agence d'Urbanisme, collectivités territoriales et services et agence de l'Etat).

➤ Piloter la mise en œuvre du Plan de paysage du Parc

- Organiser son lancement et son inauguration auprès des partenaires et du public.
- Animer une exposition de synthèse sur les paysages du Parc.
- Mettre en œuvre les actions prévues dans le programme d'action du Plan de paysage.
- Créer ou accompagner des animations grand public autour des patrimoines paysagers, intégrées au programme culturel et d'animation du Parc.

➤ Contribuer à la prise en compte du paysage dans les projets d'aménagement du territoire.

- Formuler des avis sur les projets d'énergies renouvelables (ENR) ou de grands aménagements en évaluant leurs impacts paysagers.
- Participer à l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme (PLU, cartes communales) pour garantir la prise en compte de la Charte et la cohérence entre développement local et qualité paysagère.

➤ Identifier, restaurer et valoriser les paysages en mutation ou dégradés

- Mettre en œuvre un inventaire des sites paysagers dégradés ou en mutation et proposer des actions de restauration adaptées.
- Identifier de nouveaux sites naturels ou culturels à valoriser, en assurant leur suivi et leur accompagnement.
- Accompagner et déployer les outils de médiation et d'interprétation pour faciliter la découverte et la compréhension de ces paysages par le public.
- Accompagner la valorisation du petit patrimoine vernaculaire, en lien avec la chargée de mission Culture du Parc : participer à la mise en valeur du petit patrimoine bâti (murets, capitelles, moulins, fontaines, fours, etc.) Contribuer à la documentation, à la communication et à la valorisation de ces éléments structurants du paysage.



➤ **Assurer la veille, le suivi et l'évaluation de la qualité des paysages.** Contribuer à la mise en place d'outils de suivi et de valorisation : bases de données, cartographies, observatoire photographique, supports d'interprétation, etc.

➤ **Participer activement à la vie du Parc, aux différentes instances de travail** (réunions techniques et/ou thématiques, commissions, collaboration avec les autres chargés de mission sur des actions transversales, ...) et, en fonction des sujets, aux instances du syndicat (Comité syndical, Conseil scientifique et de prospective, ...)

Profil recherché

Formation supérieure : BAC + 4/5 en aménagement du territoire, paysage, architecture du paysage ou équivalent.
Expérience souhaitée dans des projets paysagers, restauration de paysage, ou dans l'urbanisme/architecture paysagère.

➤ Savoir-être

- Aptitude au travail en équipe et en réseau ;
- Autonomie dans les dossiers
- Ecoute, pédagogie, sens du dialogue et de la conciliation
- Connaissance des territoires ruraux, sensibilité aux valeurs promues par la politique et les actions des Parcs naturels régionaux ;

➤ Connaissances et compétences générales

- Connaissance des démarches "Plan Paysage" et des politiques publiques de paysage.
- Maîtrise des outils SIG, relevés de terrain, diagnostics paysagers.
- Aptitude à la médiation et à l'animation de concertation.
- Rédaction de documents techniques et de synthèse (rapports, supports pédagogiques).
- Capacité administrative et suivi de subvention
- Connaissance de la commande publique
- Qualité rédactionnelle
- Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales ;
- Connaissance des différents acteurs (services de l'Etat, Région, partenaires ...)

Conditions

➤ Type d'emploi : CDD d'1 an renouvelable

➤ Prise de poste souhaitée : Janvier 2026

➤ Rémunération : basée sur la grille de technicien principal 2nd classe (Catégorie B) + Régime indemnitaire + participation mutuelle (20€ par mois) et prévoyance (10€ par mois)

➤ Lieu : Le poste est basé au siège du Syndicat mixte de gestion et d'aménagement du PNR Corbières-Fenouillèdes 2 rue de la cave coopérative, 11350 TUCHAN

➤ Permis B obligatoire et véhicule personnel

➤ Possibilité de travail occasionnel le soir ou le week-end

➤ Télétravail possible selon modalités (1 jour par semaine)

➤ Moyens alloués : ordinateur, téléphone portable, véhicules de service (partagés par l'équipe), logiciels professionnels

Candidatures et Contact

Lettre de motivation et CV à l'attention du Président du syndicat mixte de gestion et d'aménagement du PNR Corbières-Fenouillèdes à envoyer à l'adresse : **recrutement@corbieres-fenouilledes.fr**

➤ Information et contact : a.fesquet@corbieres-fenouilledes.fr

➤ Date limite de réponse : 21 novembre 2025

➤ Entretiens prévus : 1er décembre 2025

